

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2231

12 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Alion Luxembourg S.A. | 107066 | Irlux S.A. | 107044 |
| Arcipelagos Sicav | 107043 | Italylux S.A. | 107086 |
| Armor S.A. | 107066 | Jolyco S.A. | 107088 |
| Berringer Investment S.A. | 107048 | Le Corail S.A. | 107048 |
| Butterfly AM S.à r.l. | 107048 | LUX IB S.A. | 107048 |
| Butterfly AM S.à r.l. | 107048 | Matrix Austria Holdings One Sàrl | 107065 |
| Care S.A. | 107056 | Matrix Austria Holdings One Sàrl | 107065 |
| Cobelfret Bulk S.A. | 107046 | MLWERT 1 S.à r.l. | 107047 |
| Cobelfret International S.A. | 107045 | MLWERT 2 S.à r.l. | 107045 |
| Cobelfret Luxembourg S.A. | 107046 | MLWERT 3 S.à r.l. | 107088 |
| Collins & Aikman Gibraltar Limited - Luxembourg Branch | 107042 | N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A., succursale de Luxembourg | 107046 |
| Conway S.A. | 107056 | Omnium Investments International S.A. | 107047 |
| DSI Holding S.A. | 107063 | Oscar A Sàrl | 107064 |
| DSI Holding S.A. | 107064 | Oscar B Sàrl | 107064 |
| Falkenstein Investissements S.A. | 107087 | P Log Lux 1 S.à r.l. | 107066 |
| Feraud S.A. | 107086 | Shiplux IV S.A. | 107045 |
| Glanbia Luxembourg S.A. | 107064 | Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A. | 107063 |
| GLL AMB Generali Holding Beta S.à r.l. | 107042 | Teekay European Holdings S.à r.l. | 107066 |
| GLL AMB Generali South Express S.à r.l. | 107042 | Timken Global Treasury | 107063 |
| Hines Master Fund Management Company S.à r.l. | 107043 | United Luxembourg Investments & Co S.n.c. | 107042 |
| H&S Architecture S.A. | 107043 | United Luxembourg Investments No II S.à r.l. | 107042 |
| HWL Finance S.A. | 107042 | Veco & Partners Holding S.A. | 107055 |
| HWL Finance S.à r.l. | 107042 | Vetedy S.A. | 107043 |
| IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A. | 107044 | Vintage Investments S.à r.l. | 107076 |
| International Moco Services S.A. | 107065 | World Motors White S.C.A. | 107047 |

**United Luxembourg Investments No II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. United Luxembourg Investments & Co S.n.c.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.688.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52401 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008111739/211/12.

(080129521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**HWL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HWL Finance S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 114.959.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51521 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008111740/211/12.

(080129523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GLL AMB Generali Holding Beta S.à r.l.).**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender, Le Dôme, Mezzanine B.
R.C.S. Luxembourg B 140.582.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52668 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008111741/211/12.

(080129718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Collins & Aikman Gibraltar Limited - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 62.071.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 20 décembre 2008

En date du 20 décembre 2008, l'associé unique de la société Collins & Aikman (Gibraltar) Limited, a décidé de fermer la succursale Luxembourg de la Société avec effet au 20 décembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Collins & Aikman (Gibraltar) Limited - Luxembourg Branch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008111795/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111821/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

- Monsieur Andrea Prencipe a démissionné en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 14 mai 2008
 - Monsieur Roberto Di Carlo a démissionné en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 14 mai 2008
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

ARCIPELAGOS SICAV

Signature

Référence de publication: 2008111820/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

H&S Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 65.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.7.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111756/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04301. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Vetedy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.379.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111757/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04304. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

AUSZUG

In der Hauptversammlung vom 23. Juni 2008 wurden die Verwaltungsratsmandate folgender Personen erneuert:

- Herr Daniel Debras, Dipl. Ing., 10, allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Herr Jörg Günster, Dipl. Ing., 9 Antoniusstr., D-66780 Rehlingen-Siersburg

Herr Dirk Schenke, Dipl.-Kfm, Am Sonnenhang 50, D-45289 Essen, wurde als neues Verwaltungsratsmitglied bestimmt.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Der Gesellschaftssitz wurde von 19, rue de Bitbourg in L-1273 Luxembourg auf 249, rue de Beggen in L-1221 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 24. Juli 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008111777/304/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Irlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.489.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 5, rue C.M. Spoo L-2546 Luxembourg au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par Monsieur Olivier CONRARD, Monsieur Stefano DE MEO et Monsieur Vincent THILL de leur fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des nouveaux Administrateurs et de Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par Fiduciaire MEVEA S.à r.l. de sa fonction de Commissaire et décide de nommer en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Davide MURARI

Administrateur

Référence de publication: 2008111811/1494/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

MLWERT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.652.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Monsieur Cédric GABILLA, né le 12 novembre 1975 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Cédric GABILLA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

MLWERT 2 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008111793/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111836/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10688. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Cobelfret International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.480.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111754/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10628. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

CERTIFIE CONFORME

Free Haven Limited

Administrateur

F. van Bellingen

Représentant permanent

F. Bracke

Administrateur

Référence de publication: 2008111753/1380/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10631. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Cobelfret Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 55.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

CERTIFIE CONFORME

J. Adriaens / F. Bracke

Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2008111755/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10623. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 4AB, rue de l'Étang.
R.C.S. Luxembourg B 75.063.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue le 19 août 2008

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la succursale N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A en N.V. VERIZON BELGIUM LUXEMBOURG S.A., Succursale de Luxembourg.

Il en résulte que la dénomination de la Succursale est désormais la suivante: N.V. VERIZON BELGIUM LUXEMBOURG S.A., Succursale de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 août 2008.

Pour la Société

M^e Guy Castegnaro

Un mandataire

Référence de publication: 2008111801/4643/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12732. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

MLWERT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;
- de nommer Monsieur Cédric GABILLA, né le 12 novembre 1975 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Cédric GABILLA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

MLWERT 1 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008111792/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Omnium Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.503.

Extrait des Résolutions du Directeur unique prises le 1^{er} juillet 2008

Au Conseil d'Administration de Omnium Investments International S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 8 août 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008111796/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.621.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52178 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008112153/211/11.

(080129968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Berringer Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.983.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.08.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme - Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2008112151/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12122. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**LUX IB S.A., Société Anonyme,
(anc. Le Corail S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008112152/201/13.

(080129631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008112155/212/12.

(080129647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.121.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of the company "Butterfly AM S.à r.l." having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, incorporated under the denomination of LBREP III Chrysalis S.à r.l. by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 24, 2008, published in the Memorial C, number 588 of March 8, 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated June 24, 2008, published in the Memorial C number 1600 of June 30, 2008.

The meeting is opened at 11.45 a.m. and is presided by Mrs. Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alex SCHMITT, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the thirty-three thousand three hundred and thirty-one (33,331) shares representing the whole corporate capital of forty-one thousand six hundred and sixty-three euro seventy-five cent (EUR 41,663.75) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of the third paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

"The address of the registered office may be transferred within the same municipality by a decision of the Board of Managers."

2. Amendment of Article 12 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers composed of five (5) members (each a "Manager"), who need not to be shareholders of the Company. The Board of Managers shall be composed of two categories of Managers: Category A Managers and Category B Managers.

The Managers shall be appointed by the general meeting of shareholders in accordance with the following rules:

1) three (3) Category A Managers shall be appointed from a list of at least two (2) candidates for each of the three (3) positions proposed by each shareholder who holds, directly or together with the companies which are controlling, controlled by, or under common control with such shareholder (the "Affiliates"), at least 19,99 % of the share capital of the Company;

2) two (2) Category B Managers shall be appointed from a list of at least two (2) candidates for each of the two (2) positions proposed by each shareholder who holds, directly or together with the Affiliates, at least 7.5% but less than 19.99% of the share capital of the Company.

Any Manager may be removed ad nutum. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the shareholder, whom candidate has been appointed as such Manager, shall have a right to submit a list of candidates for his/her successor to be appointed by the general meeting of shareholders."

3. Amendment of Article 13 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 13.** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Chairman elected by the Board of Managers in accordance with Article 14 of the present Articles, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to Article 14 hereof."

4. Amendment of Article 14 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 14.** The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers shall elect a chairman among its Managers (the "Chairman"). If the Chairman is unable to attend a meeting of the Board of Managers, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. A meeting of the Board of Managers can be convened by any Manager. The convening notice shall be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) days before the date set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case, a notice shall be given at least but not less than twenty-four hours (24) hours before the meeting of the Board of Managers. This notice may be waived if all the Managers are present or represented at the meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several Managers.

The Board of Managers may only deliberate and act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the

Managers present or represented at such meeting, including at least the favourable vote of three (3) Category A Managers and one (1) Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the meeting of the Board of Managers.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation at the meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles."

5. Amendment of Article 15 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 15.** The Manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

6. Amendment of Article 18 of the articles of association of the Company by deleting the terms "(or the sole manager)" in the first paragraph.

7. Approval of the resignation of the existing managers with effect on July 29, 2008;

8. Appointment of new managers with effect on July 29, 2008.

IV. The general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the third paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

"The address of the registered office may be transferred within the same municipality by a decision of the Board of Managers"

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 12 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers composed of five (5) members (each a "Manager"), who need not to be shareholders of the Company. The Board of Managers shall be composed of two categories of Managers: Category A Managers and Category B Managers.

The Managers shall be appointed by the general meeting of shareholders in accordance with the following rules:

1) three (3) Category A Managers shall be appointed from a list of at least two (2) candidates for each of the three (3) positions proposed by each shareholder who holds, directly or together with the companies which are controlling, controlled by, or under common control with such shareholder (the "Affiliates"), at least 19.99 % of the share capital of the Company;

2) two (2) Category B Managers shall be appointed from a list of at least two (2) candidates for each of the two (2) positions proposed by each shareholder who holds, directly or together with the Affiliates, at least 7.5% but less than 19.99% of the share capital of the Company.

Any Manager may be removed ad nutum. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the shareholder, whom candidate has been appointed as such Manager, shall have a right to submit a list of candidates for his/her successor to be appointed by the general meeting of shareholders."

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 13 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 13.** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Chairman elected by the Board of Managers in accordance with Article 14 of the present Articles, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant to Article 14 hereof."

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 14 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 14.** The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers shall elect a chairman among its Managers (the "Chairman"). If the Chairman is unable to attend a meeting of the Board of Managers, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. A meeting of the Board of Managers can be convened by any Manager. The convening notice shall be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) days before the date set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case, a notice shall be given at least but not less than twenty-four hours (24) hours before the meeting of the Board of Managers. This notice may be waived if all the Managers are present or represented at the meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several Managers.

The Board of Managers may only deliberate and act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, including at least the favourable vote of three (3) Category A Managers and one (1) Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the meeting of the Board of Managers.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation at the meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by these Articles."

Fifth resolution

The general meeting decides to amend Article 15 of the articles of association of the Company to be reworded as follows:

" **Art. 15.** The Manager (s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Sixth resolution

The general meeting decides to amend Article 18 of the articles of association of the Company by deleting the terms "(or the sole manager)" in the first paragraph.

Seventh resolution

The general meeting approves the resignation of the existing members of the Board of Managers of the Company: Mr. Benoît Bauduin, Mr. Michael Denny, Mr. Rodolpho Amboss and Mr. Michael Tsoulies, with effect on July 29, 2008.

Eighth resolution

The general meeting decides to appoint the following persons as Category A Managers of the Company with effect on July 29, 2008 for an undetermined period:

1) Antonino ERRIGO, manager, born in Reggio Calabria (Italy) on February 18, 1970, residing at Via Panaro 17, I-00199 Rome (Italy),

2) Jean HOFFMAN, tax counsel, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on December 2, 1943, professionally residing at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, and

3) Bessi AUGUSTO, manager, born in Padova (Italy) on January 19, 1976, residing at 14, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg.

The general meeting decides to appoint the following persons as Category B Managers of the Company with effect on July 29, 2008 for an undetermined period:

1) Mario AMOROSO, attorney-at-law, born in Naples (Italy) on August 28,1950, residing at Via Cassia 837,I-00189 Rome (Italy), and

2) Andrea Francesco SILVA, managing director of Sansedoni Global RE BV, born in Milan (Italy) on November 10,1969, residing at Amstel 69, 1018EJ Amsterdam (The Netherlands).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Butterfly AM S.à r.l." ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée sous la dénomination de LBREP III Chrysalis S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 588 du 8 mars 2008 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1600 du 30 juin 2008.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Maître Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Maître Renata JOKUBAUSKAITE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Alex SCHMITT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence, que les trente-trois mille trois cent trente-et-une (33.331) parts représentant l'intégralité du capital social de quarante-et-un mille six cent soixante-trois euros soixante-quinze cents (41.663,75 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification du troisième paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du Conseil de Gérance.»

2. Modification de l'Article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée par le Conseil de Gérance composé de cinq (5) membres (chacun un «Gérant»), qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le Conseil de Gérance est composé de deux catégories de Gérants: les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

1) trois (3) Gérants de Catégorie A seront nommés sur une liste d'au moins deux (2) candidats pour chacun des trois (3) postes proposée par chaque associé qui détient, directement ou ensemble avec les sociétés contrôlant, contrôlées par ou sous contrôle commun avec un tel associé (les «Affiliés»), au moins 19,99 % du capital social de la Société;

2) deux (2) Gérants de Catégorie B seront nommés sur une liste d'au moins deux (2) candidats pour chacun des deux (2) postes proposée par chaque associé qui détient, directement ou ensemble avec les Affiliés, au moins 7,5 % mais moins de 19,99 % du capital social de la Société.

Chaque Gérant est révocable ad nutum. Au cas où un Gérant est révoqué ou remplacé ou au cas où un Gérant démissionne, décède, se retire ou au cas où un poste du Gérant devient autrement vacant, l'associé dont le candidat a été nommé comme un tel Gérant aura droit de soumettre une liste de candidats pour son successeur, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés.»

3. Modification de l'Article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs afin d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Président élu par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 14 des présents Statuts, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation des pouvoirs ou des procurations n'aient été données par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 14 des présents Statuts.»

4. Modification de l'Article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses Gérants (le «Président»). Si le Président ne peut participer à la réunion du Conseil de Gérance, son remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par tout Gérant. L'avis de convocation sera donné à tous les Gérants, par écrit ou télécopie ou courriel électronique (e-mail), au moins cinq (5) jours avant le jour prévu pour une telle réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas, l'avis sera donné au moins, mais pas moins que, vingt-quatre (24) heures avant la réunion du Conseil de Gérance. On peut passer outre cet avis, si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Un Gérant peut être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance, et un membre du Conseil de Gérance peut représenter plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion, y inclus au moins le vote favorable de trois (3) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer à des réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication qui permet à tous les Gérants présents à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par ces moyens de communication est considérée comme équivalent à la participation en personne à une telle réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à la réunion du Conseil de Gérance via de tels moyens de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) Gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des présents Statuts.»

5. Modification de l'Article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

6. Modification de l'Article 18 des statuts de la Société en supprimant les termes «le gérant (ou »et«)» dans le premier paragraphe.

7. Approbation de la démission des gérants existants avec effet au 29 juillet 2008.

8. Nomination de nouveaux gérants avec effet au 29 juillet 2008.

IV. l'assemblée générale après une délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du Conseil de Gérance.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée par le Conseil de Gérance composé de cinq (5) membres (chacun un «Gérant»), qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le Conseil de Gérance est composé de deux catégories de Gérants: les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

1) trois (3) Gérants de Catégorie A seront nommés sur une liste d'au moins deux (2) candidats pour chacun des trois (3) postes proposée par chaque associé qui détient, directement ou ensemble avec les sociétés contrôlant, contrôlées par ou sous contrôle commun avec un tel associé (les «Affiliés»), au moins 19,99 % du capital social de la Société;

2) deux (2) Gérants de Catégorie B seront nommés sur une liste d'au moins deux (2) candidats pour chacun des deux (2) postes proposée par chaque associé qui détient, directement ou ensemble avec les Affiliés, au moins 7,5 % mais moins de 19,99 % du capital social de la Société.

Chaque Gérant est révocable ad nutum. Au cas où un Gérant est révoqué ou remplacé ou au cas où un Gérant démissionne, décède, se retire ou au cas où un poste du Gérant devient autrement vacant, l'associé dont le candidat a été nommé comme un tel Gérant aura droit de soumettre une liste de candidats pour son successeur, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs afin d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Président élu par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 14 des présents Statuts, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation des pouvoirs ou des procurations n'aient été données par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 14 des présents Statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses Gérants (le «Président»). Si le Président ne peut participer à la réunion du Conseil de Gérance, son remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par tout Gérant. L'avis de convocation sera donné à tous les Gérants, par écrit ou télécopie ou courriel électronique (e-mail), au moins cinq (5) jours avant le jour prévu pour une telle réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas, l'avis sera donné au moins, mais pas moins que, vingt-quatre (24) heures avant la réunion du Conseil de Gérance. On peut passer outre cet avis, si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Un Gérant peut être représenté par un autre membre du Conseil de Gérance, et un membre du Conseil de Gérance peut représenter plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à une telle réunion, y inclus au moins le vote favorable de trois (3) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer à des réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication qui permet à tous les Gérants présents à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par ces moyens de communication est considérée comme équivalent à la participation en personne à une telle réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à la réunion du Conseil de Gérance via de tels moyens de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) Gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
« **Art. 15.** Le(s) Gérant(s) ne contractent) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 18 des statuts de la Société en supprimant les termes «le gérant (ou »et«)» dans le premier paragraphe.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la démission des membres existants du Conseil de Gérance de la Société: M. Benoît Bauduin, M. Michael Denny, M. Rodolpho Amboss et M. Michael Tsoulies, avec effet au 29 juillet 2008.

Huitième résolution

Conformément à la procédure prévue par l'Article 12, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie A avec effet au 29 juillet 2008 pour une durée indéterminée:

1) Antonino ERRIGO, gérant, né à Reggio Calabria (Italie), le 18 février 1970, résidant à Via Panaro 17,I-00199 Rome (Italie),

2) Jean HOFFMAN, conseil fiscal, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 2 décembre 1943, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, et

3) Bessi AUGUSTO, gérant, né à Padova (Italie), le 19 janvier 1976, résidant au 14, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg.

Conformément à la procédure prévue par l'Article 12, l'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie B avec effet au 29 juillet 2008 pour une durée indéterminée:

1) Mario AMOROSO, avocat, né à Naples (Italie), le 28 août 1950, résidant à Via Cassia 837,I-00189 Rome (Italie), et

2) Andrea Francesco SILVA, administrateur délégué de Sansedoni Global RE BV, né à Milan (Italie), le 10 novembre 1969, résidant à Amstel 69, 1018EJ Amsterdam (Pays-Bas).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, R. Jokubauskaite, A. Schmitt, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 31977. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008111730/212/392.

(080129641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Veco & Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.548.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008111744/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11141. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Conway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 101.142.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2008.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111750/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10660. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.092.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1. CACTUS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Étoile, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65282, représentée par Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, administrateur-délégué, et Monsieur Laurent SCHONCKERT, administrateur-directeur, ayant tous deux leur adresse professionnelle à L-8050 Bertrange, route d'Arlon;

2. PETROLIANA (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.82.812, représentée par Monsieur Marc REIFF, administrateur-délégué, et Monsieur Claude BAER, administrateur, ayant tous deux leur adresse professionnelle à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg;

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, y compris celles créées à l'avenir, une société anonyme sous la dénomination de "CARE SA" (la Société).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Marnach. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Munshausen par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute conformément aux dispositions de l'article 25.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits commercialisés par les boutiques de stations-service au Grand-Duché de Luxembourg (les Boutiques) et notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, de tous produits des branches commerciales principales suivantes: produits alimentaires et articles de ménage, électroménager, hygiène et santé, presse, librairie, papeterie, tabac, disques et loisirs.

La Société a encore pour objet l'approvisionnement des Boutiques et l'organisation du transport et la livraison des produits commercialisés par les Boutiques (les Produits), ainsi que l'encadrement de la commercialisation des Produits

et de l'exploitation des Boutiques, la fourniture de conseils et toutes autres prestations connexes relatifs au lancement des Boutiques, à la commercialisation des Produits et à l'exploitation des Boutiques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR31.000,00 (trente et un mille euros), représenté par 124 (cent vingt quatre) actions de classe A (les Actions A ou Actions de Classe A), 124 (cent vingt quatre) actions de classe B (les Actions B ou Actions de Classe B) et 62 (soixante deux) actions de classe C (les Actions C ou Actions de Classe C) sans valeur nominale, (les Actions A, les Actions B et les Actions C sont collectivement désignées comme les Actions).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant conformément aux dispositions de l'article 10.

Le Conseil d'Administration est alors autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital sans émettre de nouvelles actions.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire en nom, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe d'Actions dont il s'agit, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre, sauf pour les actions au porteur.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou deux autres membres du Conseil d'Administration.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 7. Transfert des Actions. Si un actionnaire a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses Actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces Actions en bloc, par lettre recommandée, aux autres actionnaires pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la Société, laquelle fera transmettre sans délai l'offre aux actionnaires concernés par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces Actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises de bonne renommée désigné par les actionnaires.

A défaut d'accord entre les actionnaires, quant à la désignation d'un réviseur d'entreprises, dans un délai de trente (30) jours calendrier à partir de la notification adressée par l'actionnaire cédant à la Société, le président du tribunal siégeant en matière commerciale, saisi de la requête de l'actionnaire le plus diligent, procédera à la nomination d'un tel réviseur avec pour mission la détermination du prix de cession. La décision du président du tribunal liera les actionnaires.

Le prix de cession des Actions sera déterminé selon le procédé dit "de Stuttgart" (Stuttgarter Verfahren) et conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises. La décision du réviseur liera les actionnaires.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé à la Société endéans un délai de trente (30) jours calendrier après la date de sa nomination. La Société fera transmettre sans délai ledit rapport d'expertise aux actionnaires concernés par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

Chaque actionnaire concerné pourra, dans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de la date de notification du rapport d'expertise, exercer son droit de préemption proportionnellement à sa participation dans le capital social de la Société et même au-delà, en notifiant cette intention à la Société par voie de lettre recommandée, dans laquelle il indiquera le nombre d'Actions qu'il souhaite acquérir.

Dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires non-cédants souhaitent exercer leur droit de préemption dans des proportions supérieures à leur participation dans le capital social de la Société, le Conseil d'Administration sera chargé de réduire ces proportions de sorte que l'ensemble des actionnaires ayant exercé leur droit de préemption reçoivent un nombre d'Actions proportionnel à leur part respective dans le capital social de la Société.

Si aucun des actionnaires concernés n'accepte l'offre endéans les trente (30) jours calendrier après la date de notification du rapport d'expertise, l'actionnaire cédant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses Actions.

Dès lors que ces négociations aboutissent à un accord, l'actionnaire cédant doit communiquer aux autres actionnaires l'identité du cessionnaire, ainsi que le prix de cession envisagé et ce, par voie de lettre recommandée adressée à la Société, laquelle fera transmettre sans délai cette communication aux actionnaires concernés par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

Les autres actionnaires ont alors le droit, endéans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de la communication visée à l'alinéa précédent, d'acquérir les Actions de l'actionnaire cédant aux mêmes conditions que celles négociées avec le tiers. Les dispositions ci-avant relatives à l'exercice proportionnel du droit de préemption sont, le cas échéant, applicable également dans ce contexte-ci.

Dès lors que les autres actionnaires ne font pas usage de leur droit de préemption endéans le délai stipulé à l'alinéa précédent, ils ont encore le droit de s'opposer au transfert d'Actions envisagé, endéans ce même délai, lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances de l'espèce, que le tiers sera manifestement incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires. Ce refus doit être motivé et adressé à la Société endéans le délai indiqué. La Société procédera alors, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des Actions de l'actionnaire cédant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la Société de pouvoir racheter les Actions de l'actionnaire cédant, une Assemblée Générale devra être convoquée sans délai afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la Société.

A défaut d'exercice par les autres actionnaires de leur droit de préemption et à conditions que ces derniers ne s'opposent pas au transfert d'Actions envisagé selon la procédure stipulée ci-avant, l'actionnaire cédant est libre de vendre ses Actions au tiers intéressé aux conditions négociées avec celui-ci.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les Actions doivent être cédées à une société appartenant au même groupe de sociétés que l'actionnaire cédant. Dans cette hypothèse, le projet de cession devra être notifié aux autres actionnaires par lettre recommandée adressée à la Société et ce, afin de permettre au Conseil d'administration de vérifier si la société cessionnaire appartient bien au groupe de sociétés du cédant. Cette notification devra parvenir à la Société au moins un (1) mois avant la prise d'effet du transfert.

Il peut encore être renoncé à l'application des dispositions du présent article de l'accord unanime des actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Le dividende de l'exercice en cours à la date de transfert des Actions sera réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à onze heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il(s) existe(nt), ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, conjointement par deux administrateurs. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Aussi longtemps que toutes les Actions sont nominatives, les convocations sont adressées aux actionnaires en nom par lettres recommandées, huit jours avant toute Assemblée Générale. Les convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les convocations en vue d'une Assemblée Générale extraordinaire, ayant pour objet la modification des Statuts de la Société, doivent indiquer les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Chaque Action donne droit à une voix.

Toutes décisions, y compris toute modification des Statuts de la Société, peuvent être adoptées uniquement par une Assemblée Générale représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les décisions de l'Assemblée Générale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, dûment convoquée sont prises à la majorité des trois quarts au moins des votes exprimés..

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courrier muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 11. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins six (6) membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent au fin de la représenter comme administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Art. 12. Composition du Conseil d'Administration. Chaque catégorie d'actionnaires aura respectivement le droit d'établir une liste de candidats, personnes physiques ou morales, en vue de pourvoir les postes d'administrateurs. L'Assemblée Générale détermine le nombre de membres du Conseil d'Administration, ainsi que le nombre d'administrateurs choisis parmi les candidats proposés par chaque catégorie d'actionnaires. Les administrateurs sont alors élus par l'Assemblée Générale, qui fixe également leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de révocation, démission, décès, dissolution ou toute autre cause d'empêchement définitif d'un ou des administrateurs choisis parmi sa liste, les actionnaires de la catégorie respective établiront une liste de personnes physiques ou morales en vue de son/leur remplacement lors de la prochaine Assemblée Générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement sur proposition de l'administrateur restant choisi sur la même liste que l'administrateur dont le poste est devenu vacant.

La prochaine Assemblée Générale procédera à l'élection définitive. Si la nomination d'un administrateur ainsi faite par les autres administrateurs n'était pas confirmée par l'Assemblée Générale, tous les actes accomplis par cet administrateur pendant la gestion provisoire n'en seraient pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'aura pas expiré, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Au cas où les postes des deux administrateurs proposés par une même catégorie d'Actions deviendraient vacants sans qu'il ait été pourvu à au moins un suppléant, les administrateurs restants devront, avant tout autre acte, convoquer une Assemblée Générale qui statuera sur les nouvelles nominations.

Les administrateurs sont rééligibles et révocables à tout moment.

Art. 13. Organisation du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le Président) et un vice-président (le Vice-président). Le mandat du Président et celui du Vice-président ne pourront excéder un (1) an. La présidence, de même que la vice-présidence du Conseil d'Administration seront assurée en alternance d'année en année par un administrateur choisi parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe A (l'Administrateur A), puis un administrateur choisi parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe B (l'Administrateur B).

Le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Vice-président présidera la réunion en question. En cas d'absence du Président et du Vice-président, les autres membres du Conseil d'Administration, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs et se tiennent au lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés lors de la réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courrier muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des trois quarts au moins des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. La voix du Président de la réunion n'est pas prépondérante.

En cas de blocage décisionnel persistant, l'Assemblée Générale sera convoquée pour se prononcer sur la ou les décisions ayant conduit au blocage.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tout administrateur ayant assisté à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs conjointement.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration nomme un comité de direction qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. Les règles relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs conférés au comité de direction seront édictées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une ou plusieurs personnes pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002), par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Tout commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Dès lors que requis en vertu de la Loi de 2002, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi de 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, du/des réviseur(s) d'entreprises externe, qui rédige(nt) sur cette base son/leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, du/des réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes doivent être payés en euros, au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Sans préjudice des dispositions ci-avant, en cas de blocage décisionnel persistant de l'Assemblée Générale, celle-ci décidera la dissolution et la liquidation de la Société, respectivement, la dissolution et la liquidation de la Société pourra être demandée en justice pour justes motifs par l'actionnaire le plus diligent.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 19 juin 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 310 (trois cent dix) Actions représentant la totalité du capital social comme suit:

| | |
|---|---|
| CACTUS S.A., susmentionné: | 124 (cent vingt quatre) Actions A et 31 (trente et une) Actions C; et |
| PETROLIANA (Luxembourg) S.A., susmentionné: | 124 (cent vingt quatre) Actions B et 31 (trente et une) Actions C. |
| Total: | <u>310 (trois cent dix) Actions</u> |

Les actions ont été libérées entièrement par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR31.000,00 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents Euros (€ 1.600.-).

Résolutions des actionnaires

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à six (6);
2. le nombre d'administrateurs choisis parmi les candidats proposés par chaque catégorie d'actionnaires est fixé comme suit:
 - trois (3) administrateurs seront choisis parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe A (les Administrateurs A); et
 - trois (3) administrateurs seront choisis parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe B (les Administrateurs B).
3. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs A:
 - Monsieur Laurent SCHONCKERT, employé privé, né le 25.02.1958 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est à L-8050 Bertrange, route d'Arlon; et
 - Monsieur Marc HOFFMANN, employé privé, né le 28.07.1973 à Differdange, dont l'adresse professionnelle est à L-8050 Bertrange, route d'Arlon;
 - Monsieur Manu KONSBRUCK, employé privé, né le 04.07.1969 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est à L-8050 Bertrange, route d'Arlon;
 les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs B:
 - Monsieur Marc REIFF, commerçant, né le 17 juin 1972 à Ettelbruck, dont l'adresse professionnelle est à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg;
 - Monsieur Claude BAER, commerçant, né le 29 décembre 1954 à Eschsur-Alzette, dont l'adresse professionnelle est à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg; et
 - Monsieur Alphonse JOHANNNS, commerçant, né le 31 décembre 1954 à Pétange, dont l'adresse professionnelle est à L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
4. BDO Compagnie Fiduciare SA, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.71.178, est nommée en tant que réviseur indépendant de la Société;

5. le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014, rééligibles; et

6. le siège social de la société est fixé au L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Bertrange.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, L. SCHONCKERT, M. REIFF, C. BAER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 août 2008, Relation: ECH/2008/1106. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000.-à 0,5% = €155.-

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008111684/201/388.

(080129638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

Les comptes annuels pour la période du 6 septembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112015/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11101. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Pour Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008111992/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07221. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

DSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.149.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112023/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11134. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

DSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.149.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112024/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11136. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.675,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112019/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11114. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008112027/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11016. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Oscar A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.225,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.534.

Les comptes annuels pour la période du 18 janvier 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112018/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11111. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

International Moco Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.685.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour *INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008112041/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10387. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/08.

Jacques de Patoul

Gérant A

Référence de publication: 2008112010/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11543. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/08.

Jacques de Patoul

Gérant A

Référence de publication: 2008112011/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Teekay European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 100.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112026/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11013. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Armor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 61.266.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008112046/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11482. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 59.694.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112085/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11089. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

P Log Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 141.097.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of July,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Investcorp Investment Holdings Limited, a limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 37618,

here represented by M^e Aldric Grosjean, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "P Log Lux 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (€ 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (*inter vivos*) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3 The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1 of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

Investcorp Investment Holdings Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (€ 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,900.-€.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr John B. Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and

- Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam (The Netherlands), with business address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set on the date hereof at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. The registered office of the Company shall be transferred to 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, effective as from August 1, 2008.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Investcorp Investment Holdings Limited, une société (limited company) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Iles Cayman, inscrite auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 37618,

ici représentée par M^e Aldric Grosjean, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "P Log Lux 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations

et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant de Catégorie A et un (1) gérant de Catégorie B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associe(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (i), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être nécessairement associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Investcorp Investment Holdings Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.900.-€.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et

- M. Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (les Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à la date des présentes au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société sera transféré au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet à compter du 1^{er} août 2008.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Grosjean, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31974. Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008111686/212/507.

(080129666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.110.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Emery S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139833 (the Sole Shareholder)

here represented by Mr Gregory Beltrame, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milan, Italy, on July 21, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the only shareholder of Tenerani S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Foro Buonaparte 24, Milan, Italy, registered with the trade register of Milan under number 05672350963 (the Company), and the Sole Shareholder owns an undivided interest having a nominal value of Euro fifty thousand (50,000), and representing the entire issued and paid up capital of the Company.

II. By a resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Italy on July 18, 2008, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and place of effective management from Milan, Italy to the city of Luxembourg as from the date of effectiveness of such transfer pursuant to Luxembourg law, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of Italy to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

III. that it results from the interim balance sheet of the Company dated July 17, 2008 and a declaration by a member of the board of managers of the Company stating that the net worth of the Company as per the date hereof, is fifty three thousand two hundred forty three euros and forty-five cent (EUR 53,243.45), that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet and declaration, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Milan, Italy to the city of Luxembourg, Luxembourg as from July 23, 2008, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. change of the name of the Company; adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Vintage Investments S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company to the city of Luxembourg;

3. conversion of the existing undivided interest having a nominal value of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) into one thousand (1,000) shares, without par value having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association;

4. approval of the balance sheet of the Company as at July 17,2008;

5. amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of fifty three thousand two hundred forty three euros (EUR 53,243.-) represented by one thousand (1,000) shares, without par value;

6. acceptance of the resignation of Messrs. Andrea Gerosa, Alberto Ciaperoni and Giovanni Nicchiniello as managers of the Company and vote of discharge and appointment of Ms. Christine Schweitzer and Messrs. Jean Fell and Dante Leone as managers for an unlimited duration;

7. establishment of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Milan, Italy to the city of Luxembourg as from July 23, 2008, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Italy to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company changes its name in "Vintage Investments", adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Vintage Investments S.à r.l.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing undivided interest having a nominal value of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) into one thousand (1,000) shares, without par value having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at July 17, 2008.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

I.I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Vintage Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-Ville, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty three thousand two hundred forty three euros (EUR 53,243.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Messrs. Andrea Gerosa, Alberto Ciaperoni and Giovanni Nicchiniello, as managers of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties, as managers of the Company and (ii) to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jean Fell, company director, born in Echternach, Luxembourg, on April 6, 1956, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg;

- Ms. Christine Schweitzer, company director, born in Thionville, France, on June 20, 1971, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg; and

- Mr. Dante Leone, attorney at law, born in S.P. Vernotico, Italy, on January 11, 1977, resident at 10 Strada Da Vigh, Vico Morcote, Switzerland.

107081

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimated costs

For the purpose of registration, it is stated that the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company to Luxembourg is exempt from capital duty (droit d'apport) according to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971, since the Company has been subject to stamp duty in Italy, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management of the Company from Italy to Luxembourg.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Emery S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139833 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique);

ici représentée par M. Grégory Beltrame, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, Italie, le 21 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le seul associé de Tenerani S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social au 24, Foro Buonaparte, Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 05672350963 auprès du registre du commerce de Milan (la Société), et l'Associé Unique est propriétaire d'une part sociale indivise avec une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50,000.00), représentant l'intégralité du capital social souscrit et libéré de la Société;

II. par une résolution valablement adoptée par les associés de la Société en Italie le 18 juillet 2008, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et son siège de direction effective de Milan, Italie, à Luxembourg-Ville avec effet à la date du transfert indiquée par la loi luxembourgeoise, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit italien afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

III. qu'il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 17 juillet 2008 ainsi qu'une déclaration d'un gérant de la Société attestant que la valeur de l'actif net de la Société à la date du présent acte est de cinquante trois mille deux cent quarante trois euros et quarante cinq centimes (EUR 53,243.45), que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société. Une copie desdits comptes et déclaration resteront annexés au présent acte après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant et seront enregistrés au même moment auprès des autorités compétentes.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, du principal établissement et du siège de direction effective de la Société de Milan, Italie, à Luxembourg-Ville avec effet au 23 juillet 2008, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. modification du nom de la Société; adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom "Vintage Investments S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg;

3. conversion de la part sociale indivise avec une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50,000.00) en mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale, ayant les droits et les obligations mentionnés dans la modification des statuts de la Société;

4. approbation des comptes intérimaires de la Société en date du 17 juillet 2008;

5. modification complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans l'article 2 ci-dessus, avec un capital social de cinquante trois mille deux cent quarante trois euros (EUR 53,243.-) représenté par mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale;

6. acceptation de la démission de MM. Andrea Gerosa, Alberto Ciaperoni et Giovanni Nicchiniello en tant que gérants de la Société, vote de décharge et nomination de Mme Christine Schweitzer et MM. Jean Fell et Dante Leone en tant que gérants pour une durée illimitée;

7. établissement du siège social, du principal établissement et du siège de direction effective de la Société au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg; et

8. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de la Société de Milan, Italie, à Luxembourg-Ville avec effet au 23 juillet 2008, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'Associé Unique déclare aussi que toutes les formalités requises par la loi italienne pour rendre effectif le transfert ont été accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société modifie son nom en "Vintage Investments", adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom "Vintage Investments S.à r.l", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte sujette à la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la part sociale indivise existante avec une valeur nominale de cinquante mille euros (EUR 50,000.00) en mille (1,000) parts sociales sans valeur nominale, avec les droits et les obligations mentionnés dans la modification des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve le comptes intérimaires de la Société en date du 17 juillet 2008.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier complètement et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Vintage Investments S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante trois mille deux cent quarante trois euros (53,243.-), représenté par mille (1,000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution- liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide (i) de reconnaître la démission, avec effet en date du présent acte, de MM. Andrea Gerosa, Alberto Ciaperoni et Giovanni Nicchiniello comme gérants de la Société et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte et (ii) de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- M. Jean Fell, administrateur de sociétés, né à Echternach, Luxembourg le 6 avril 1956, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg;

- Mme Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville, France, le 20 juin 1971, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg; et

- M. Dante Leone, avocat, né à S.P. Vernotico, Italie, le 11 janvier 1977, demeurant au 10 Strada Da Vigh, Vico Morcote, Suisse.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Il est dès lors constaté, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du siège social, du principal établissement et du siège de direction effective de la Société est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971, parce que la Société a été soumise au droit d'apport en Italie, un Pays Membre de l'UE, et donc aucun droit d'apport ne sera dû pour cet transfert du siège de direction effective de la Société de l'Italie au Luxembourg.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de 2.500.- Euros.

DONT ACTE

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. BELTRAME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation LAC/2008/30996. - Reçu deux cent soixante-six euros vingt-deux cents (266,22 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008111680/211/597.

(080129771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**Feraud S.A., Société Anonyme,
(anc. Italylux S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.046.

L'an deux mille huit, le douze août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITALYLUX S.A, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 48.046

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 1994 publié au Mémorial C numéro 420 du 26 octobre 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia PICARIELLO-BRESCIA, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en FERAUD S.A.

2) Modification afférente de l'article 1 des statuts

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FERAUD SA.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts qui a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FERAUD S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 août 2008. Relation: EAC/2008/10909. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008111719/219/49.

(080129734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Falkenstein Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 63.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008111736/242/12.

(080129864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 juillet 2008 que:

- L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2008, assemblée qui se tiendra en 2009:

Monsieur Sylvain GOETZ, demeurant à B-2900 SCHOTEN, Alfons Servaislei, 96 B,

Monsieur Alain GOETZ, demeurant à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II,

Monsieur Yves PUTTEMANS, demeurant à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

- L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2008, assemblée qui se tiendra en 2009:

La société anonyme SEVE S.A., établie et ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 82 421.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111882/1161/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

MLWERT 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Monsieur Cédric GABILLA, né le 12 novembre 1975 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ

- Monsieur Michel RAFFOUL

- Monsieur Cédric GABILLA

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

MLWERT 3 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008111807/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.